

Au delà du respect de la réglementation, Activ' Expertise vous conseille et propose des solutions pour **optimiser** les **performances énergétiques** de votre habitat.

DIAG' RT2012



Siège Activ' Expertise
Centre d'affaires LE GIOTTO
1 Place Alexandre Farnèse
84000 AVIGNON
04.84.855.855
www.activexpertise.fr



Activ' Expertise se mobilise pour souligner l'importance du **test d'imperméabilité à l'air** des biens et bâtiments collectifs.

Ce **diagnostic** est **obligatoire** pour les nouvelles constructions et fortement recommandé pour les logements anciens.



Dans le cadre de la **RT2012** du 1er janvier 2013, les règles de construction de Bâtiment Basse Consommation sont à appliquer. Le **DPE** et le **diagnostic Infiltrométrie** sont les études **obligatoires** dans l'application de la **RT2012**.

QUELLES OBLIGATIONS ?

Nouvelle construction

Depuis le **1er janvier 2013**, tous les bâtiments neufs à usage d'habitation doivent avoir une consommation maximale d'énergie de 50 kWh/ep/m²/an (50 kilowatts heures d'énergie primaire* par mètre carré et par an), selon les termes de la **RT 2012**. Il est important d'être conscient qu'en cas de non respect des exigences de la RT2012, le maître d'ouvrage s'expose à des sanctions.



Activ' Expertise est à votre disposition pour vous accompagner dans ces différentes **étapes obligatoires** et vous permet d'avancer sereinement dans votre projet.

Le test d'étanchéité d'air

La bonne **étanchéité à l'air** de votre bien est un point indispensable à la réussite de votre projet soumis à la **RT2012**. Une mauvaise étanchéité, générant des infiltrations d'air extérieur, va conduire à :

- Une augmentation de votre consommation de chauffage
- Un inconfort lié aux courants d'air froid
- L'apparition de moisissures sur vos murs
- Une dégradation de la qualité de l'air

Grâce au test d'étanchéité vous améliorez votre **confort de vie** et vous **limitez les coûts** de votre facture énergétique !

La réalisation et la validation de ce test est une condition sine qua non à la validation de votre attestation RT2012 de fin travaux.



Les étapes du test d'étanchéité

- 1- Obturation des orifices de votre bien (bouches de ventilation, etc)
- 2- Mise en place de la porte soufflante et du dispositif de mesure
- 3- Détection des points de fuite
- 4- Mesure du débit de fuite

À savoir : un logement neuf doit avoir un débit de fuites d'air situé sous la barre des 0,6 m³/h/m² pour recevoir la certification **RT2012**. Dans le cas contraire, des travaux de seront nécessaires.

Le + ACTIV'

Votre diagnostiqueur vous accompagne au travers d'un guide pour connaître la liste exhaustive des points sensibles à l'étanchéité de votre maison. **Contactez-nous** pour le recevoir !